

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



Cyproheptadine : Le revers d'une supposée médaille ?

Chronique - Revue de presse - Interview - Nouveaux produits
Prochains RDV

Anciennes PharmaNews

Cyproheptadine : Le revers d'une supposée médaille?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Influencées par les diktats de la mode des «grosses fesses», certaines jeunes filles ont recours à des médicaments à base de cyproheptadine. Ce mésusage inquiète, de plus en plus, les autorités sanitaires de certains pays, notamment la France.

Les «skinny», terme en anglais qui signifie très maigre, vantent, à travers la Toile, les mérites de cette molécule commercialisée sous la désignation commerciale Periactine. Celle-ci permettrait d'après les influenceuses d'avoir une silhouette en «sablier».

Periactine 4 mg(1) est un antihistaminique de première génération à base de cyproheptadine commercialisé en France depuis le début des années 1960 par le laboratoire Teofarma. Ce médicament est indiqué chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans dans le traitement symptomatique des manifestations allergiques telles que la rhinite, la conjonctivite ou l'urticaire. Il est à prescription médicale facultative.

Dans un communiqué daté de mars 2023, la Société française de pharmacologie et de thérapeutique (SFPT) a tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'usage déviant que connaît cette molécule. La SFPT(2) considère que «le rapport bénéfices/risques de la cyproheptadine devrait être réévalué en



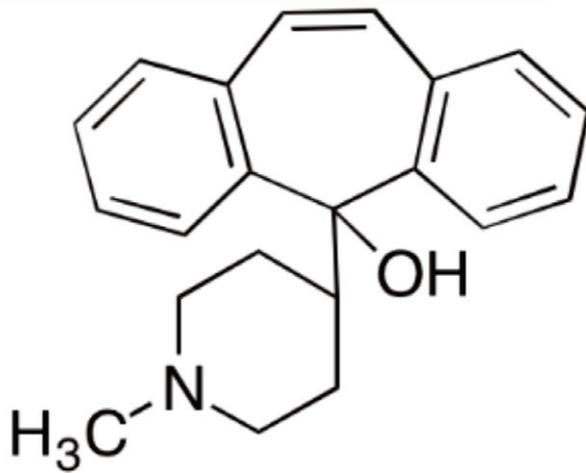
vue du retrait de son autorisation de mise sur le marché ou au minimum de son inscription sur une liste à prescription obligatoire».

Faut-il le rappeler, cet antihistaminique a été utilisé en France jusqu'en 1994 dans l'indication «stimulation de l'appétit chez les malades présentant une diminution de

l'appétit accompagnée d'une perte de poids». Cette indication a été retirée en raison, entre autres, d'une balance bénéfices/risques qui aurait été mal évaluée.

La cyproheptadine(3) peut favoriser l'apparition d'effets indésirables tels qu'une somnolence, une baisse de la vigilance, une rétention d'urine, une constipation, des palpitations, des hallucinations ou une mydriase. Elle peut également être à l'origine d'effets indésirables plus graves comme des problèmes hépatiques, sanguins, cardiaques, particulièrement en cas de surdosage.

Au Maroc, en dépit de la diffusion d'une circulaire du ministère de la Santé aux professionnels de santé en 2004 pour leur rappeler que l'indication de la cyproheptadine doit être limitée aux seuls cas d'allergie, le mésusage reste particulièrement répandu au Royaume. Les chiffres parlent d'eux même : 13,8 millions de boîtes de cyproheptadine seule ou associée auraient été vendues en 2022, autrement



dit les Marocains auraient dépensé quelque 248,5 millions de dirhams rien qu'en produits à base de cyproheptadine seule ou associée. Ces chiffres ne prennent pas en considération les compléments alimentaires utilisés également comme orexigène.

Entre 2004 et 2017, le CAPM(4) (Centre antipoison et pharmacovigilance Maroc) a reçu 734 cas d'intoxications et

28 cas d'effets indésirables avec des médicaments à base de cyproheptadine. Les notifications des cas d'intoxications ont connu une augmentation au cours des dernières années. Le sexe féminin a été concerné dans 62% des cas.

Eu égard à cette situation, et suite à un avis émis en août 2019 par la Commission nationale consultative de pharmacovigilance, la

Direction du médicament et de la pharmacie a une fois de plus rappelé aux professionnels de santé la nécessité de respecter les indications de la cyproheptadine. Le CAPM a aussi indiqué que cette molécule peut être à l'origine d'effets indésirables graves gênants et ne doit pas être laissée à la portée des enfants. Et comme l'obésité représente un facteur de risque avéré de plusieurs maladies chroniques, notamment cardiovasculaires, métaboliques et rénales. La logique voudrait que la promotion de la «vie saine» soit la règle, ce n'est pas le cas chez nous puisqu'on continue à utiliser *larga manu* les produits orexigènes comme la cyproheptadine.

Pendant que nous mettons sous presse cette chronique, l'usage inapproprié de la cyproheptadine est toujours de mise au Maroc. Il est temps que les autorités sanitaires prennent des mesures efficaces pour mettre fin à ce mésusage dont l'ampleur n'est un secret pour personne. Et de grâce, qu'ils nous évitent une nième circulaire pour rappeler les évidences !

Source :

(1) Spécialités contenant de la cyproheptadine commercialisées au Maroc : <https://medicament.ma/?choice=dc&keyword=contains&s=cyproheptadine>

(2) <https://sfpt-fr.org/pharmacofact-blog/1808-f010-mesusage-dun-anti-histaminique-h1,-cyproheptadine-periactine-pour-la-prise-de-poids>

(3) <https://ansm.sante.fr/uploads/2022/01/20/20220120-dhpc-periactine.pdf>

(4) <https://www.capm-sante.ma/alerte/details/12>

Tanger a désormais son CHU

S.M. le Roi a inauguré le vendredi dernier le Centre hospitalier universitaire (CHU) Mohammed VI de Tanger.

Primé aux «Archdaily Awards 2023» dans la catégorie «Healthcare», le CHU «Mohammed VI» de Tanger est un campus hospitalo-universitaire fondé autour de plusieurs pôles et plateaux médico-techniques. Il est également doté des dernières technologies de pointe en matière de soins de santé.

Ce nouveau CHU, qui dispose d'une capacité de 797 lits, fait partie d'un écosystème dédié à la santé. Il a été réalisé par des compétences 100% marocaines avec une maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par l'Agence nationale des équipements publics sur 23 hectares dont 110.000 m² couverts.

Jouxtant le Centre régional d'oncologie et l'Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé (ISPITS) et la Faculté de médecine et de pharmacie, le CHU Mohammed VI de Tanger offrira des soins de niveau tertiaire. Des prestations d'un niveau secondaire y sont également assurées. Dans ce cadre, il permet aux malades de bénéficier de prestations médicales et chirurgicales

courantes et spécialisées en urgence et/ou en activités programmées.

Le CHU Mohammed VI de Tanger assure cette mission en partenariat avec la Faculté de médecine et de pharmacie, l'ISPITS et autres structures d'enseignement public ou privé. À ce titre, il contribue à l'enseignement clinique universitaire et post-universitaire médical et pharmaceutique et participe à la formation pratique du personnel infirmier et technicien de santé. Il remplit également des missions de recherche, d'expertise, d'innovation et de santé publique.

Deux CHU sont en cours de réalisation à Agadir et à Laâyoune. Trois autres CHU verront le jour à Errachidia, Béni Mellal et Guelmim.

Ces CHU s'ajouteront au CHU des régions : Marrakech-Safi, l'Oriental et Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Fès-Meknès.

Véritable pôle médical d'excellence, le CHU Mohammed VI de Tanger ambitionne de contribuer, de façon significative, à la promotion du secteur de la santé et de la science et d'accompagner le développement économique et social de sa région d'implantation.

Le CHU Mohammed VI de



Tanger comporte un Hôpital de spécialités avec une capacité de 586 lits. Cet hôpital comporte un pôle «Médico-chirurgical», des services de pneumologie, d'hématologie, d'endocrinologie, de cardiologie, d'ORL, de neurologie, de néphrologie, d'ophtalmologie et de médecine nucléaire, outre un pôle «Urgences et Réanimation» doté d'un service d'urgence pour adultes, d'une unité de soins intensifs pour les patients souffrant de maladies cardio-vasculaires, et d'un service de chirurgie plastique et de prise en charge des grands brûlés.

Il comprend également des unités de traitement des troubles de sommeil, de greffe de la moelle, de traitement de l'obésité et de réadaptation cardio-vasculaire.

Le CHU Mohammed VI de Tanger comprend aussi un Hôpital «Mère et enfant» de 211 lits comportant un pôle «Médico-chirurgical» et un

autre «d'Urgences et de Réanimation», un service de pédiatrie, et une unité d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Le CHU de Tanger est aussi doté d'un service d'aide médicale urgente (SAMU), d'un Trauma Center, d'un service d'imagerie médicale, de laboratoires de bactériologie/microbiologie, d'hématologie, d'anatomie et de cytologie pathologiques, de génétique moléculaire et d'impression 3D de dispositifs médicaux (LABFAB).

Il dispose également d'un bloc opératoire central de 31 salles doté d'équipements de dernière génération et totalement informatisé. Le CHU comprend aussi une pharmacie centrale, avec un système robotisé de stockage et de distribution automatisée des produits pharmaceutiques au profit des patients dans les différents services hospitaliers, un musée, des espaces pédagogiques et de formation, une grande salle de conférences, un hélicoptère et d'autres dépendances administratives et techniques. Source : <https://www.maptanger.ma>

Anti-inflammatoires non stéroïdiens et complications infectieuses graves

Dans un point d'information publié le 18 avril 2019 et mis à jour le 28 avril 2023, l'Agence française de sécurité du

Informations pour les patients et les professionnels de santé

- Privilégiez l'utilisation du paracétamol en cas de douleur et/ou de fièvre, notamment dans un contexte d'infection courante comme une angine, une rhinopharyngite, une otite, une toux, une infection pulmonaire, une infection dentaire, une lésion cutanée ou la varicelle.

- À retenir pour un bon usage des AINS en cas de douleur et/ou fièvre :
* Prescrire et utiliser les AINS à la dose la plus faible possible et sur la durée la plus courte possible (3 jours si fièvre, 5 jours si douleurs).

* Arrêter le traitement dès la disparition des symptômes.

* Ne pas prendre en même temps un autre AINS.

* Évitez les AINS en cas de varicelle.

- Parents, si la température de votre enfant ne dépasse pas 38,5 °C, il n'est pas nécessaire de lui donner un médicament contre la fièvre.

Des gestes simples permettent de le soulager, avant d'envisager l'administration d'un médicament contre la fièvre : lui enlever des épaisseurs de vêtements, sans le déshabiller complètement ; l'installer dans une pièce fraîche et aérée (entre 18 et 20 °C). Donnez-lui souvent à boire de l'eau fraîche, même s'il ne vous le demande pas.

Si vous êtes actuellement traité au long cours par un anti-inflammatoire non stéroïdien, par exemple pour une pathologie rhumatismale, n'arrêtez pas votre traitement et rapprochez-vous de votre médecin si vous avez des doutes, notamment en cas de fièvre.

Tous les AINS sont contre-indiqués à partir du début du sixième mois de grossesse et leur utilisation doit se faire avec précaution avant cette période.

médicament indique que plusieurs cas de complications infectieuses d'issue parfois fatale chez des adultes et des enfants ayant pris des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), sur prescription ou en automédication, lui ont été rapportés en mars 2023 par des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV). Ces complications peuvent survenir y compris en cas de coprescription d'antibiotiques.

Dans un contexte de recrudescence des infections invasives à streptocoques A, l'ANSM énumère les règles de

bon usage des AINS.

Les AINS, tels que l'ibuprofène et le kétoprofène, sont parmi les médicaments les plus utilisés en automédication comme antalgiques (anti-douleurs) ou antipyrétiques (anti-fièvre) chez les adultes et les enfants.

Ces deux molécules sont susceptibles de masquer les symptômes comme la fièvre ou la douleur et donc conduire à un retard de diagnostic et de prise en charge du patient. Cela peut avoir pour conséquence un risque de complications graves de l'infection.

L'ANSM indique qu'en cas de douleur et/ou de fièvre, notamment en cas d'infection courante comme une angine, une infection dentaire ou une toux, il est préférable de recourir au paracétamol.

Source : ANSM

Union européenne de la santé: la Commission propose de réformer la législation pharmaceutique de l'UE

Dans un écrit mis en ligne le 26 avril 2023, la Commission européenne propose une révision de la législation pharmaceutique de l'Union européenne (UE) pour la rendre plus souple, plus flexible et plus adaptée aux besoins des citoyens et des entreprises dans toute l'Union européenne.

Selon ce même écrit, cette réforme soutiendra l'innovation et stimulera la compétitivité et l'attractivité de l'industrie pharmaceutique au sein de l'UE, tout en promouvant des normes environnementales plus strictes. En plus de cette réforme, la Commission propose une recommandation du Conseil pour renforcer la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Une telle initiative a pour finalité de relever des défis fondamentaux. En effet, les médicaments autorisés dans l'UE ne parviennent pas encore assez rapidement aux patients, et ces derniers n'y ont pas accès de la même manière dans tous les États membres.

Il existe d'importantes lacunes en ce qui concerne la réponse aux besoins médicaux non

satisfaits, le traitement des maladies rares et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).

À cela, il faut ajouter les prix élevés des traitements innovants et les pénuries de médicaments qui demeurent des problèmes majeurs pour les patients et pour les systèmes de soins de santé.

Par ailleurs, pour préserver son attractivité vis-à-vis des investisseurs et se maintenir comme leader mondial du développement des médicaments, l'UE doit adapter ses règles à la transformation numérique et aux nouvelles technologies, tout en réduisant les lourdeurs administratives et en simplifiant les procédures.

Enfin, les nouvelles règles doivent tenir compte de l'incidence environnementale de la production de médicaments, conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe.

La réforme prévoit des propositions de nouvelles directives et de nouveaux règlements, ayant pour objet de réviser et de remplacer la législation pharmaceutique existante, y compris la législation relative aux médicaments à usage pédiatrique et aux médicaments orphelins (contre les maladies rares). Elle poursuit les grands objectifs suivants :

- Créer un marché unique des médicaments, faisant en sorte que l'ensemble des patients, partout dans l'UE, ait un accès rapide et équitable à des médicaments sûrs, efficaces et abordables.

- Continuer d'offrir, pour la recherche, le développement

et la production de médicaments en Europe, un cadre attractif et propice à l'innovation.

- Réduire considérablement la charge administrative en accélérant les procédures grâce à une importante réduction des délais d'autorisation des médicaments, afin qu'ils parviennent plus rapidement aux patients.

- Renforcer la sécurité de l'approvisionnement et veiller à ce que les patients, où qu'ils résident dans l'UE, aient toujours accès aux médicaments.

- Lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et contre la présence de produits pharmaceutiques dans l'environnement au moyen d'une approche «Une seule santé».

- Rendre les médicaments plus durables sur le plan environnemental.

L'adoption de cette réforme ne s'est pas faite sans mal, compte tenu des intérêts parfois contradictoires entre l'industrie pharmaceutique, les États et les patients. Les fabricants veulent préserver leur niveau de rentabilité afin de pouvoir continuer à innover. De leur côté, les gouvernements veulent s'assurer que les producteurs ne se concentrent pas uniquement sur les médicaments les plus rémunérateurs, mais surtout sur ceux qui profitent au plus grand nombre de patients.

Source : <https://france.representation.ec.europa.eu>

Dr Mohamed Lahbabi, président de la Confédération des Syndicats des pharmaciens d'officine (CSPM)



Propos recueillis le 30 avril 2023
par Abderrahim Derraji

Pharmacie.ma : Les représentations syndicales, dont la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, ont démarré des négociations avec le ministère de la Santé le samedi ayant suivi la grève. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire au sujet de ces négociations?

D^r Mohamed Lahbabi : Pour le moment, il est trop tôt pour se prononcer. Nous n'avons tenu que deux réunions. La première rencontre peut être assimilée à une réunion de «prise de contact». Quant à la seconde, elle nous a permis de soulever plus de détails avant de signer un procès-verbal où figurent les différents points du dossier revendicatif. Nous estimons, cependant, que les négociations et le vrai travail ne vont démarrer que le 10 mai 2023, date de la tenue de la première réunion de travail entre les Centrales syndicales et le ministère de la Santé.

Quelles sont les revendications que vous jugez non négociables ?

Si pour chaque groupe ou chaque pharmacien certaines revendications peuvent sembler prioritaires, pour les représentants syndicaux que nous sommes, les revendications revêtent toutes la même importance parce qu'elles sont complémentaires. Que ça soit celles qui concernent le volet organisationnel, en l'occurrence le projet de régionalisation du Conseil, ou celles relatives aux aspects économiques à travers les différentes rémunérations qui peuvent être instaurées, ou encore celles qui contribueront à améliorer les conditions d'exercice comme le droit de substitution ou la publication de la liste limitative des médicaments pouvant être détenus par les cliniques. Pour nous, toutes ces revendications doivent être prises en considération. Sans ces mesures, il me paraît impossible de sortir le secteur de l'impasse et de la crise qu'il traverse.

Plusieurs entités négocient au nom des pharmaciens. Pourriez-vous nous dire s'il y a une concertation entre ces structures ?

Que ce soit avant l'annonce de la grève, pendant sa préparation, ou encore après sa tenue le 13 avril, j'ai constaté personnellement une entente et une cohésion spontanée autour des revendications des pharmaciens. Toutes les entités, que ce soit celles qui ont pris part aux précédentes rencontres ou pas, défendent les mêmes objectifs, et l'intérêt du secteur, en général, et celui de l'officine, en particulier. Nous espérons que cette union et cette cohésion autour du dossier revendicatif des pharmaciens vont nous permettre de mieux défendre notre profession et de relever ses différents défis en espérant qu'elle en sortira gagnante.

Auriez-vous quelque chose à ajouter ?

Je tiens à remercier tous les pharmaciens pour leur mobilisation le 13 avril. Cette mobilisation a révélé au grand jour de quoi ils sont capables. Je pense que cette solidarité et cette mobilisation ne va pas faiblir, car il y va de la pérennité de notre profession.



LABORATOIRE RIM-PHARMA

SERFLUX 25 µG / 250 µG, Suspension pour inhalation

Présentation : Flacon pressurisé contenant 120 doses
Composition : Salmétérol | fluticasone
Classe thérapeutique : Association d'un bronchodilatateur et d'un corticoïde.
PPV : 169.60 dhs

LABORATOIRE AFRIC-PHAR

CO-IRVEL 300 MG / 25 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 14
Composition : Irbesartan | hydrochlorotiazidee
Classe thérapeutique : Antihypertenseurs : Association d'un antagonistes de l'angiotensine II et d'un diurétique
Code ATC : C09DA04
PPV : 85 dhs

CO-IRVEL 300 MG / 25 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 28
Composition : Irbesartan | hydrochlorotiazidee
Classe thérapeutique : Antihypertenseurs : Association d'un antagonistes de l'angiotensine II et d'un diurétique
Code ATC : C09DA04
PPV : 153.60 dhs

LABORATOIRE SOTHEMA

STORIXIA 120 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 7
Composition : Étoricoxib
Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)
Code ATC : M01AH05
PPV : 87.40 dhs

STORIXIA 60 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 14
Composition : Étoricoxib
Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)
Code ATC : M01AH05
PPV : 139.80 dhs

STORIXIA 60 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 7
Composition : Étoricoxib
Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)
Code ATC : M01AH05
PPV : 79.50 dhs

STORIXIA 90 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 14
Composition : Étoricoxib
Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)
Code ATC : M01AH05
PPV : 153.90 dhs

STORIXIA 90 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 7
Composition : Étoricoxib
Classe thérapeutique : Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)
Code ATC : M01AH05
PPV : 86.00 dhs

LABORATOIRE ZENITH PHARMA

IVARAL 5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 28
Composition : Ivabradine
Classe thérapeutique : Inhibiteur sélectif et spécifique du courant pacemaker If
Code ATC : C01EB17
PPV : 157,40 dhs

IVARAL 5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 56
Composition : Ivabradine
Classe thérapeutique : Inhibiteur sélectif et spécifique du courant pacemaker If
Code ATC : C01EB17
PPV : 268 dhs

IVARAL 7,5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 28
Composition : Ivabradine
Classe thérapeutique : Inhibiteur sélectif et spécifique du courant pacemaker If
Code ATC : C01EB17
PPV : 169,80 dhs

IVARAL 7,5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 56
Composition : Ivabradine
Classe thérapeutique : Inhibiteur sélectif et spécifique du courant pacemaker If
Code ATC : C01EB17
PPV : 285,40 dhs

Prochains rendez-vous

19 et 20 Mai 2023

ATELIERS DES RENCONTRES OFFICINALES DE TAMUDA SAMEDI SALLE TANGER:

10H00 "Atelier 1" : La digitalisation pour optimiser les achats et augmenter la marge de l'officine. Omar SEFIANI:CEO & Co-founder @Sobrus
11H30 "Atelier 2" : Orientation et prise en charge du diabétique en officine. Dr Tahiri Sara. PH.D, faculté de médecine et de pharmacie de Rabat.
15H00 "Atelier 3" : Les varices: causes et traitements. Dr Lyazidi Youssef professeur de chirurgie vasculaire à la faculté de médecine et de pharmacie de rabat.
16H00 "Atelier 4" : L'assistance au conseil thérapeutique en officine produite par logiciel. Mr ARAFATI Amine. Ingénieur INSA de Lyon.
17H00 "Atelier 5" : Supprimez votre douleur en 3 minutes par le Sujok. Dr BOULAGUIEME Nourredine. Pharmacien d'officine, conférencier et expert en sujok.
21h00 : Dîner de GALA.



NE MANQUEZ PAS LES 1ÈRES RENCONTRES OFFICINALES DE TAMUDA LES 19 ET 20 MAI 2023 À L'HÔTEL MARINA SMIR.

AU PROGRAMME

Des présentations, des échanges et des ateliers pratiques riches et variés sur des sujets clés pour les pharmaciens.

SCANNEZ LE QR CODE POUR VOUS INSCRIRE ET CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE



07 07 58 46 86
PHARMACIENSTAMUDA@GMAIL.COM



LE SYNDICAT DES PHARMACIENS DE LA PRÉFECTURE DE M'DIQ, FNIDEQ, MARTIL



ORGANISE
LES 1ÈRES
RENCONTRES OFFICINALES
DE TAMUDA
LA PHARMACIE DE DEMAIN SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

PROGRAMME : VENDREDI 19 MAI 2023 :

15h00 : Inscription et accueil des participants
Séance inaugurale :
-Mot du président du syndicat
-Mot de la Fédération Nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc
-Mot du président du conseil régional nord
-Mot du doyen de la faculté de médecine et de la pharmacie de Tanger
16h30 : Visite des stands et Pause-café
17h30 "Thème 1" : "La pharmacie de demain : optimisation de la rentabilité et contraintes fiscales" présenté par Dr Mohammed Chattou pharmacien économiste enseignant aux facultés de pharmacie ABULCASSIS et UM6SS , modéré par le Dr Alami Mohamed.



SAMEDI 20 MAI 2023 :

9h30 "Thème 2" : « la bioéquivalence et la substitution des médicaments » présenté par Pr. KHAYATI Youssef, Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, modéré par Dr. SAMADI Narjis.
10h30 : Visite des stands et pause café.
11h30 : Thème 3 « Les infections cutanées en officine » présenté par le Pr EL FETOUAKI Fatim Zahra, Professeur de dermatologie à la faculté de médecine et de pharmacie à Casablanca, modéré par le Dr Bouklila Abdessalam.

 **نقابة صيادلة**
عمالة المضيق الفتيق مارتيل

15h30 "Thème 4" : "Place des nutraceutiques dans la pratique officinale" présenté par le Dr Lyoubi Salma, modéré par le Dr EL Hadj Imad.
16h30: visite des stands et pause-café.
16h30 : Visite des stands et Pause-café
17h30 "Thème 5" : "La vitamine D: clé de tous les métabolismes" présenté par le Pr BENMOUSSA Adnane Pr à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, modéré par le Dr ELRHALIBI Med Jawad.
18h30 : Clôture et lecture des recommandations.
21h00 : Dîner de GALA.

Prochains rendez-vous

11 au 13 mai 2023

**9th National Congress
2nd African Congress
of PHARMACOECONOMICS
& PHARMACOEPIDEMIOLOGY**

Conferences - Round tables - Symposiums
Oral and poster communications - Workshops

11 - 13 May 2023
RABAT - MOROCCO

CALL FOR ABSTRACTS

- Health economics
- Pharmacoeconomics
- Outcome research
- Clinical trials
- Meta-analysis
- Pharmacoepidemiology
- Pharmacovigilance
- Biostatistics
- Clinical research
- Public health/clinical epidemiology

Submit your abstracts to abstracts@smeps.ma

Abstract submission deadline:
15 March 2023

For more information contact@smeps.ma • +212(0)6 52 61 38 48 • www.smeps.ma

27 mai 2023

NOUVEAU CONCEPT

**SAMEDI
27 MAI
2023**
HÔTEL BARCELO 5*
CASABLANCA

**EXPOSITION
FORMATION
PLATEAU TV**

DISPOSITIFS MEDICAUX
ORTHOPEDIE
AMENAGEMENT
MEDICAMENTS
NUTRITION
DIGITALISATION
COSMETIQUE
AROMATHERAPIE
SERVICES

Inscrivez-vous

9, 10 et 11 juin 2023

ORGANIZES

**2nd CONGRESS INTERNATIONAL OF
NOVATION & INNOVATION
THERAPEUTICS**

The annual meeting of therapeutic and diagnostic advances

**9, 10 & 11
June 2023**
Conference Centre
HILTON TANGIER AL HOUBABA, TANGIER

Call For Abstracts

All scientific research topics

Abstract submission deadline: April 30, 2023

3 Research Awards

For more informations : www.cinit.ma
smp.contact@gmail.com / contact@smp.ma
+212 7 07 19 79 27